

## Rapport de minorité N° 180/2019

### Budget 2020

Budget de fonctionnement - Crédits d'extensions des Services industriels  
Plan des investissements 2020 – 2024

---

Nyon, le 25 novembre 2019,

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances (COFIN) a procédé à un examen du budget 2020, conformément à l'article 44 du règlement du Conseil communal, présenté par la Municipalité par le biais de son préavis N°180/2019.

Pour l'étude détaillée de ce préavis et de sa brochure, la COFIN a auditionné l'ensemble des services de la Ville. Dans le cadre de cet examen, le/la Municipal.e de tutelle accompagné.e de son/a chef.fe de service, parfois accompagnés d'adjoints, ont été reçus par la commission. Le parcours minutieux et attentif de l'ensemble des lignes budgétaires a permis à la COFIN d'apprécier l'état général des finances de la Ville et ses évolutions.

La COFIN s'est réunie à 5 reprises :

- 4 novembre : présentation du budget 2020 par FIN puis auditions des services SAG, CULT et EVF
- 13 novembre : auditions des services SELOC et SMM
- 14 novembre : auditions des services SIN et RRH
- 19 novembre : auditions des services FIN, A&B, URB et INF&POP
- 21 novembre : auditions des services SDIS, PNR, TEM puis discussion finale de la COFIN

À chacune de ses séances, la COFIN a pu profiter de la présence du Service des finances représenté par Monsieur le Municipal Claude Uldry et/ou de sa cheffe de service Madame Ying Cottier. La commission les remercie vivement, ainsi que l'ensemble de la Municipalité, pour leur présence, leur soutien, et leurs réponses aux nombreuses questions posées.

### Introduction

Bien que la COFIN dans son ensemble ait exprimé ses préoccupations face à un budget déficitaire, qu'elle ait souligné le travail respectable d'économies réalisé par les services sur demande de la Municipalité, il reste cependant des points sur lesquels la minorité de la commission souhaite s'exprimer.

Il ne s'agit pas ici de refuser le budget pour le refuser en soi, de manière dogmatique ou autre, mais de mettre en exergue autre chose que des simples vœux qui se seraient trouvés dans le rapport final

et qui, d'une manière identique aux années précédentes, auraient été aussi vite lus que passés aux oubliettes.

Les soussignés ne comprennent pas que la Municipalité reste sourde à la désapprobation exprimée par les Nyonnaises et les Nyonnais. L'insatisfaction de la population est réelle et celle-ci est régulièrement exprimée dans les rues de la Ville. Certaines dépenses sont jugées inutiles et les gaspillages des ressources régulièrement observés en Ville ne sont plus du tout tolérés par les contribuables nyonnais.

Le 17 mars dernier, la population nyonnaise a balayé à une très large majorité de 73,67% des votants, les quatre centimes additionnels d'impôts demandés par la Municipalité. Le message de la population nyonnaise à l'exécutif était clair et limpide. Elle refusait de financer des dépenses jugées excessives par une hausse d'impôt. Une rigueur budgétaire couplée à une allocation optimisée des ressources financières de la Ville étaient exigées. Or, à peine huit mois après ce vote, le projet de budget présenté par la Municipalité ne répond pas complètement à la désapprobation exprimée dans les urnes.

## Développement

Le rapport de minorité ne reprend pas l'analyse point par point et services par services du rapport de majorité auxquels adhèrent l'ensemble de la commission.

Bien que les signataires de minorité saluent l'important travail effectué pour mener à bien deux démarches d'économies successives, la première à hauteur de CHF 3.4 millions en 2018, puis la deuxième à hauteur de CHF 1.6 millions en 2019, le déficit présenté est quasiment identique pour les deux dernières années. Etant ici rappelé que les exercices 2017 et 2018 sont négatifs.

Pour illustrer nos propos, voici, ci-après, un résumé des chiffres majeurs du passage du budget 2019 au budget 2020 :

### Evolution B2019 - B2020

	CHF
<b>Budget 2019</b>	<b>8 658 703</b>
Refus arrêté imposition	5 823 000
<b>Budget 2019 révisé</b>	<b>14 481 703</b>
Plan d'économie	-1 552 475
Marge SIN	-299 286
PNR	-200 000
Amortissement	1 345 153
Recettes fiscales	-3 501 000
Compens. RFFA	1 070 074
Péréquation	-2 397 623
Intérêts	-414 345
Aides et Subventions	-937 094
Particip. à AVASAD	-1 974 000
Aides.& Subv. net	2 914 094
Divers	1 001 502
<b>Budget 2020</b>	<b>8 596 610</b>

Certes le budget prévisionnel se soldant par un manque de CHF 15 millions voit finalement son déficit ramené à CHF 8.6 millions, mais la lignée des budgets déficitaires se poursuit encore et encore, ce qui n'est pas acceptable.

## Situation actuelle

Alors que 74% de la population a refusé une augmentation de 4 points des centimes additionnels, il n'en reste pas moins dans les faits que les impôts communaux augmentent tout de même.

En effet, avec un rehaussement de 0.2‰ sur l'impôt foncier pour atteindre 1.5‰ et la non diminution due au transfert de charges de l'AVASAD au canton à hauteur de 1.5 point, la charge fiscale pour la population nyonnaise augmente.

### Partie fonctionnement

Le constat actuel est que le potentiel d'économie sur les lignes de budget des services devient asymptotique. Qu'il devient difficile de continuer de gratter quelques francs par-ci, par-là dans ces lignes. Que certains services sont dans une situation difficile et que ce fonctionnement en régime d'austérité ne saurait perdurer des années.

Malgré ce constat, il n'est pas question de péjorer et mettre en danger le social, les services à la population, le sport, la culture, les sociétés locales. En réalité, une fois que les finances de la Ville auront retrouvé un 2<sup>ème</sup> souffle, il sera nécessaire et important de réattribuer plus de budget à un moment donné.

### Partie investissement

Entre les projets retardés d'une année pour un montant de plus de CHF 37 millions et ceux repoussés à la prochaine législature, pour plus de CHF 99 millions, il reste néanmoins un certain nombre de projets à réaliser et à financer par des préavis à venir non encore votés.

Dans ce contexte et au vu de ce qui précède, nous aimerions mettre l'accent sur les rapports de la COFIN pour les années 2018 et 2019 qui mettaient déjà l'accent sur les points suivants :

Extrait du rapport 2019 sur le budget :

*Sans avoir la solution toute faite, la COFIN en attend plus de la part de la Municipalité. Elle est consciente que la marge de manœuvre est restreinte et elle souhaite que la Municipalité fasse un véritable travail de fond notamment pour la mise en œuvre de mesures possibles, ceci en dehors de toute considération partisane.*

*La COFIN suggère également à la Municipalité d'établir un plan financier prévisionnel qui tienne compte de l'évolution de la population et des incidences qu'elle aura aussi bien sur les charges que les recettes. Ce plan devrait être suivi, contrôlé et réactualisé à chaque exercice budgétaire ; il permettrait à la Municipalité, mais aussi au Conseil, de pouvoir se projeter par rapport aux dépenses courantes et d'investissements futures afin d'éviter de se trouver dans une situation défavorable comme celle que nous connaissons aujourd'hui.*

Extrait du rapport 2018 sur le budget :

*Implémenter un système de contrôle interne efficace, non seulement sur les états financiers et mais également opérationnel. Cette implémentation nécessitera une revue des processus transversaux qui permettront d'identifier et de réaliser des gains d'efficacités.*

*Renforcer la transversalité des équipes administratives (mise en commun à différents secteurs d'un service, voire entre services) et le rôle des services transversaux*

Sans commentaires.... Malheureusement ces suggestions de la COFIN n'ont pas été prises en considération.

## **Evolution future**

Il est possible que l'entrée en vigueur de la réforme fiscale fédérale engendre dans un premier temps une baisse de recettes, l'augmentation de la facture sociale et les nouveaux amortissements engendreront quant à eux une hausse des dépenses.

La péréquation et la facture sociale ne sont pas des charges maîtrisables, mais espérer une embellie soudaine et des jours meilleurs reste hypothétique. Se contenter d'attendre est une attitude minimaliste. Attendre des jours meilleurs ne constitue pas une démarche pérenne. Même à CHF 360 millions d'endettement, la Ville de Nyon reste une commune riche, une ville-centre qui

contribuera de manière élevée à la péréquation. Une légère baisse octroyée par le Canton ne saurait tout simplement pas combler la différence entre dépenses et recettes.

Préoccupée et consciente des dépenses supplémentaires à venir, la minorité de la commission déplore d'autant plus l'absence de réflexion stratégique et de proposition d'économies structurelles dans le projet de budget 2020. Parmi les dépenses à venir, les minoritaires aimeraient notamment relever celles listées ci-dessous :

- Des préavis repoussés (frigorifiés et congelés) à réaliser
- L'entretien des bâtiments à étendre
- L'efficacité énergétique des bâtiments à revoir par des rénovations
- Rattraper le retard pris par certains services dans leurs actions du fait de la démarche d'économie actuelle
- La poursuite du programme de législation
- Les dépenses pour des EPT et des auxiliaires
- Les divers et imprévus

### **Souhaits de la minorité de la commission**

- Le budget proposé est dans la même ligne que les budgets précédents. Il n'y a pas de choix stratégique important afin de réduire le déficit, excepté une économie de charges de l'ordre de CHF 1.6 millions.
- Les prévisions indiquent que cela va durer encore plusieurs années (Préavis 166/2019).

Une position attentiste sur d'hypothétiques perspectives économiques meilleures n'est plus tenable même suite aux démarches d'économies.

La minorité de la commission aurait souhaité recevoir le budget 2020, accompagné d'une présentation et analyse de futures actions concrètes pour des démarches d'économies structurelles. C'est-à-dire des études sur la mise en place de nouveaux outils informatiques, de nouvelles manières de travailler, et autres optimisations des ressources actuelles avec une anticipation de celles à venir. Il est regrettable de ne pas voir apparaître un bilan de ce travail de fond accompagné d'un potentiel d'économie.

Ces remises en question sont pourtant indispensables pour tendre dans le futur vers l'équilibre budgétaire.

### **Conséquence d'un refus de budget**

Un refus de budget ne conduit nullement à la paralysie de la Ville ou à un arrêt des prestations offertes à la population par celle-ci. En effet, en cas de refus du projet de budget par une majorité du Conseil, la Municipalité reste pleinement autorisée à engager toutes dépenses indispensables à la bonne marche de l'administration. Ainsi, toutes les prestations assurées par la Ville resteront totalement maintenues. A titre d'exemple et sans prétendre à être exhaustif, la Police, le service du feu, le contrôle des habitants, les structures d'accueils des enfants, etc. ne seront pas remises en cause par un refus du budget.

Non, un refus du budget signifie bien plutôt que le Conseil demande à la Municipalité de revoir son budget de fonctionnement, tel que présenté dans son préavis N° 180/2019.

### **Conclusion**

Bien que les soussignés saluent les efforts d'ajustement déployés par les différents services et dicastères de la Ville, la présentation d'un projet de budget comprenant un déficit de plus de 8.5 millions ne peut pas être accepté sans recevoir en parallèle une synthèse d'un **travail de fonds** relatif au fonctionnement opérationnel et structurel de la Ville de Nyon et des projets visant à travailler mieux, autrement et avec les outils de demain, avec le potentiel d'économie intrinsèque, et d'un calendrier d'avancement faisant état de la gestion et de l'implémentation de ces projets, dans le but d'un futur **équilibre budgétaire**.

Dans ce sens, la minorité de la commission propose l'amendement du point 1 des décisions du préavis municipal 180, modifié comme suit :

1. de ne pas adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2020 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	215'258'733.-
Revenus :	CHF	-206'662'123.-
<b>Déficit :</b>	<b>CHF</b>	<b>8'596'610.-</b>

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 180/2019 concernant le budget 2020

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de ne pas adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2020 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	215'258'733.-
Revenus :	CHF	-206'662'123.-
<b>Déficit :</b>	<b>CHF</b>	<b>8'596'610.-</b>

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2020, soit :

Service des eaux	CHF	3'216'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	1'703'200.-
Service du gaz	CHF	923'000.-
<b>Total des extensions</b>	<b>CHF</b>	<b>5'842'200.-</b>

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.

Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2020-2024.

La minorité de la Commission des finances

Madame Suzanne Favre

Messieurs Olivier Monge, rapporteur, Olivier Riesen, John Santantoniou